Mairie de Torcieu

COMPTE RENDU

DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 JUIN 2019

(Destiné à l'affichage et à la Presse locale, ainsi qu'aux élus)

Nombre de Conseillers :

. En exercice : 14*
. Présents : 08
. Votants : 08

Présents : Mme GIRAUDET Françoise (Maire), M. VALERIOTI Giacomo (1er adjoint), Mme GALLET Chantal (2ème adjoint) et Mme BARBARIN Estelle (3ème Adjoint), Mme BOURBON Corinne, Mme GRAND Mariane, M. PERDRIX Gérald et M. TAVERNIER François

Absents excusés : M. QUILLEVERE Frédéric M. TOULET Cyril, M. JACQUIER Alain et M. PACCALLET Guy

Absents : Mme ALIX Candice et M. GHERARDI René **

Secrétaire de séance : M. TAVERNIER François

** 14 membres en exercice suite à la démission de M. Jean-Luc BERGERET acceptée le 10/12/2015 par Mme la Sous-préfète.*

*** Démission de M. GHERARDI de ses fonctions de premier adjoint dûment acceptée le 14/01/2019 par Mme la Sous-préfète*

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu afférent à la séance publique ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 08 avril 2019.

II. Projet de voirie du Chauchay avec échange de terrain entre la commune et un particulier

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les échanges de terrains proposés sur le Chauchay afin de pouvoir élargir certaines voies en vue de l'assainissement futur.

III. Implantation des panneaux de 30 km/h au Chauchay

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'implanter trois panneaux 30km/h au Chauchay (un panneau à chaque entrée du village). Un arrêté municipal sera pris en ce sens avant l'installation de ces panneaux.

IV. Projet de la CCPA concernant le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

L'objectif de ce plan est de valoriser les chemins de randonnée et de conserver leur qualité de façon durable. Le but est aussi d'avoir un réseau de chemins de randonnée cohérent et bénéficiant d'un balisage harmonisé à l'échelle de l'intercommunalité. Ces chemins s'adressent à la fois à la population locale et aux touristes et visiteurs qui viennent sur le territoire, pour la pratique de la randonnée pédestre, équestre et VTT.

L'intérêt de la commune de Torcieu est qu'elle dispose déjà de sentiers de randonnée. De plus, elle permet de faire une connexion entre Ambérieu et la vallée de l'Albarine. Enfin ces sentiers viennent en complément du projet Verticales en cours.

En approuvant le PDIPR, la commune ne s'engage pas à fournir de moyens financiers ou humains, que ce soit pour l'aménagement ou l'entretien des sentiers. L'ensemble des dépenses et des travaux d'entretiens sont assurés par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, comme énoncé dans le modèle de délibération. De plus le bureau d'étude qui nous a soumis le réseau de chemins de randonnée a majoritairement retenu des chemins qui étaient déjà empruntés pour la randonnée.

Le conseil approuve donc l'intégration de la commune de Torcieu à ce PDIPR par une délibération

V. Projet de demande de subvention régionales pour la mise aux normes accessibilité Eglise et salle communale

Après expose de Madame le Maire, le conseil municipal a délibéré en faveur de la demande de subvention et autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires à cette subvention.

VI. Admission de non-valeur sur le budget cantine et communal

Monsieur le Trésorier nous a fait part par mail de montants irrécouvrables sur le budget « cantine - garderie- tap » de 63.95€ et sur le budget communal de 8.76€ (qui correspond à un montant de facture d'eau).

Le conseil municipal autorise madame le Maire à imputer la perte de ces créances irrécouvrables au compte 6541 du budget principal et du budget Cantine-Garderie-Tap 2019.

VII. Décision modificative concernant le budget communal

Les opérations d'ordre budgétaire ne sont pas équilibrées au sein du budget communal.
En effet, afin d'équilibrer la somme prévue de 4.476,00 € en dépenses d'investissement au 198-040, il faudra prévoir la même somme au 7768-042.

VIII. Modification du tableau des effectifs suite au départ de Mme JANNIN et augmentation temps de travail du poste d'ATSEM

Suite au départ en retraite de Mme JANNIN, le tableau des effectifs a donc été revu.
Le conseil municipal a donc décidé de clore le poste de secrétaire polyvalente occupé par Mme PINEL jusqu'au 1er juin 2019. Cette dernière est donc titularisée sur le poste de secrétaire de mairie, ouvert aux catégories C et B

Suite à l'augmentation du nombre d'élèves en maternelle pour la rentrée 2019-2020, le poste d'ATSEM déjà pourvu au sein de la commune à raison de 30h/semaine a donc été revu par le conseil municipal revu à 35h par semaine.

IX. Délibération concernant l'allocation de transport scolaire année 2018-2019

Avec deux voix contre, le conseil municipal a décidé de maintenir l'allocation versée aux parents d'élèves scolarisés à l'école de Torcieu et domiciliés au Chauchay Le mode de calcul de cette indemnité reste inchangé.

X. Projet de contrat d'entretien et maintenance des équipements campanaires

L'entreprise Desmarquet est une entreprise d'entretien et de maintenance des équipements campanaires. La commune de Torcieu a confié en 2018 à cette entreprise, et ce jusqu'en 2027, un entretien comprenant le graissage et la vérification des mécanismes de l'Eglise, la fourniture des ingrédients de nettoyage, de l'huile d'horlogerie et de la graisse ainsi que les frais de déplacements et de mains d'œuvre pour un montant de 168.69 € HT par an.
Or, suite aux problèmes liées à l'éclairage du clocher, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire a signé l'avenant qui intégrera la prise en charge du remplacement périodique de ces ampoules afin d'éviter une rupture de fonctionnement pour 55 HT par an jusqu'en 2027.

XI. Projet de vente d'une impasse à Montferrand et vente impasse à Mont de l'Ange

Un administré de Montferrand souhaite acheter une impasse qui dessert seulement ses propriétés. Le conseil municipal se rendra sur place afin de constater si le projet de cette vente est réalisable.

Un administré de Mont de l'Ange souhaite lui aussi acquérir un chemin communal : cette parcelle n'ayant aucune servitude et étant entretenu par cet administré depuis de nombreuses années, la vente est accordée à l'unanimité par le conseil municipal. Les frais de notaire et de géomètre (si besoin) seront à charge de l'acheteur avec un prix de 0.50 cts du m².

XII. Droit d'emplacement réservé sur la parcelle AK174

Lors de l'établissement du PLU, la parcelle AK174 se situant à Montferrand, la commune avait décidé de réserver un terrain pour la défense incendie, la parcelle se composant d'un bâti et d'un terrain.
La commune, après intervention du vendeur de ce bien, ne souhaite plus acquérir la totalité du terrain mais seulement un périmètre autour de la borne incendie.
Le SIERA doit être contacté à ce sujet afin d'établir ce périmètre.

XIII. Projet d'ouverture d'une 4ème classe

Suite à l'augmentation du nombre d'élèves, le directeur de l'Ecole a souhaité faire une demande d'ouverture de 4ème classe.
Le projet est soutenu par la mairie, qui peut mettre à disposition, une salle de classe supplémentaire à l'étage.
La réponse est attendue par l'inspectrice de l'éducation nationale le jeudi 20 juin 2019 afin de connaître la nature de la décision.

XIV. Délibération en soutien de l'ONF afin de ne pas conduire à a fin de ce service public forestier

Après exposé de Madame le Maire expliquant que l'Etat souhaite retirer les forêts des collectivités du champ d'intervention de l'ONF, supprimer les postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers de l'ONF, et de ce fait obliger les communes à retrouver un prestataire pouvant assurer ces prestations (à quel coût ?), le conseil municipal a délibéré à l'unanimité à autoriser Madame le Maire a signer les documents nécessaires pour soutenir l'ONF.

XV. Questions diverses

Le personnel de la micro-crèche nous a informé de la chaleur dans la M.C lorsque les beaux jours apparaissent. Un store, une climatisation ou tout autre moyen permettant de descendre la température lors des chaleurs est en cours d'étude par le conseil municipal.

Des riverains de Montferrand se sont plaints de la vitesse excessive des voitures qui traversent le hameau.
Le problème est aussi récurrent sur le hameau du Chauchay, le conseil municipal a bien pris note des plaintes des riverains et souhaitent mettre en place des solutions, mais les projets de la mairie étant effectué selon leur priorité et pour certains étant engagés financièrement depuis 2018, le ralentissement des hameaux sera donc un projet à inclure dans les années futures.

Le Maire,

MAIRIE DE TORCIEU (Ain)

Françoise GIRAUDET